

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 24 février 2015 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs JACQUET P., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., GUILLEMOT C., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, DONIN P., CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : mardi 17 février 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le mardi 24 février 2015 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance, à la majorité (1 abstention), et délibère sur les points suivants :

Démission de Mr JACQUET Philippe - 1^{er} adjoint au Maire

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la décision du préfet d'accepter la démission de Monsieur JACQUET Philippe de son poste de 1^{er} adjoint pour raisons professionnelles, à compter du 22 janvier 2015, ce dernier conservant son mandat de conseiller municipal.

Décision du remplacement de l'adjoint démissionnaire

Monsieur le maire propose au conseil de remplacer l'adjoint démissionnaire rappelant que lors de son élection il a volontairement accepté de diminuer son indemnité de fonction afin de pouvoir créer un poste de 3^{ème} adjoint.

Le conseil municipal accepte cette proposition à la majorité (1 abstention).

Détermination du rang du nouvel adjoint au maire si remplacement

Monsieur le maire explique au conseil qu'il y a lieu de déterminer le rang auquel sera positionné ce nouvel adjoint. Soit il conserve le même rang que l'adjoint démissionnaire au poste de 1^{er} adjoint, soit les 2 autres adjoints en place remontent d'un rang, le nouvel adjoint prenant les fonctions de 3^{ème} adjoint.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le nouvel adjoint sera élu au rang de 1^{er} adjoint.

Election d'un nouvel adjoint au maire si remplacement

Sous la présidence de Mr PORRIN, maire, et après vérification d'atteinte du quorum, Mr GUILLEMOT Claude, unique candidat, est élu 1^{er} adjoint (11 voix).

Fixation de l'indemnité de fonction du nouvel adjoint au maire si remplacement

Monsieur le maire propose au conseil d'attribuer au 1^{er} adjoint nouvellement élu le même taux d'indemnité que celui fixé aux dernières élections pour les 3 adjoints au maire soit 6.6% de l'indice 1015.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité l'indemnité du 1^{er} adjoint à 6.6% de l'indice 1015.

Nomination d'un délégué au sein des commissions communales en remplacement de Mr JACQUET

Mr JACQUET ne souhaitant pas conserver les commissions auxquelles il était délégué, sur proposition du maire, les délégués suivants sont élus à l'unanimité afin de le remplacer :

- commission Appel d'offres : DONIN Patrick - titulaire
- commission Finances et budget : GUILLEMOT Claude - titulaire
- commission Forêts et bois communaux : Garants affouages : PASSAQUET Christian - titulaire
- commission Carte communale : DEROGNAT Norbert - titulaire
- commission Salle polyvalente Réservations et états des lieux : GUILLEMOT Claude - titulaire
- commission Scolaire : LEDUC Mauricette - suppléante

Nomination d'un délégué au sein des commissions de la communauté de communes de la Vallière en remplacement de Mr JACQUET

Pour mémoire, à Ramasse, commune de moins de 1 000 habitants, les 2 conseillers communautaires titulaires représentant la commune au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallière sont désignés suivant l'ordre du tableau du conseil municipal soit Mr PORRIN ; maire, et Mr GUILLEMOT ; 1^{er} adjoint.

Sur proposition du maire, les délégués suivants sont élus à l'unanimité afin de remplacer Mr JACQUET :

- commission Finances / Economie : GUILLEMOT Claude - suppléant
- commission Procédures contractuelles : CHAPUY Bernard - titulaire

Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain en remplacement de Mr JACQUET

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a lieu de remplacer Mr JACQUET qui avait été élu délégué suppléant par le conseil municipal lors des élections de mars 2014 au Syndicat Intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain. Mr DEROGNAT Norbert est élu délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain, à l'unanimité.

Révision carte communale : choix du bureau d'études pour l'évaluation environnementale

Monsieur le maire remémore au conseil l'obligation, dans le cadre de la révision de la carte communale, de mener une évaluation environnementale ; la commune comprenant un site Natura 2000. Après comparaison des 2 bureaux d'études consultés ; le cabinet Ecotope Flore-Faune et l'agence Mosaïque Environnement, le conseil décide, à la majorité, de retenir l'offre du cabinet Ecotope Flore-Faune.

Convention de gestion environnementale du tunnel d'assèchement de la vallée Drom/Ramasse avec l'Agek

Le tunnel d'assèchement de la vallée de Drom et Ramasse représente une valeur patrimoniale importante, du point de vue naturel, scientifique, biologique et historique. Aussi, afin d'harmoniser et de concilier toutes les pratiques sur ce site, une approche et une gestion globale de ce dernier s'avèrent nécessaires. Monsieur le maire informe le conseil que l'Association de Gestion des Espaces Karstiques propose de mener à bien cette mission dans le cadre d'une convention avec les 3 communes de Drom, Ramasse et Villereversure, d'une durée initiale de 3 ans renouvelable tacitement, dont la participation financière reste à définir.

Le conseil accepte les termes de la convention et donne pouvoir au Maire pour la signature de celle-ci.

Travaux du four :

➤ Point sur la situation avec l'entreprise BARBERAT

Après de nombreux appels téléphoniques restés sans réponse, Monsieur le maire avise le conseil de la lettre recommandée qu'il a adressé à Mr BARBERAT l'informant de l'arrêt de collaboration quant aux travaux du four communal toujours inachevés.

➤ Examen d'un nouveau devis

Afin de terminer les travaux restant de maçonnerie du four, Monsieur le maire a sollicité l'entreprise GUILLOT d'Hautecourt dont il présente le devis. Monsieur le maire propose au conseil, sans réponse de Mr BARBERAT d'ici 1 mois, d'attribuer ce chantier à l'entreprise GUILLOT. Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire propose par la même occasion de faire réaliser par cette entreprise une dalle béton dans la cave située sous la salle polyvalente actuellement en terre battue. Le conseil approuve à l'unanimité.

Location du four communal : tarifs

Compte tenu de la demande croissante d'utilisation du four, monsieur le maire propose au conseil d'appliquer un tarif de location comme suit à compter du 1^{er} mars 2015 :

- gratuité de l'utilisation pour les particuliers et associations de Ramasse ainsi que le Sou des écoles Villereversure-Ramasse,
- 30 € pour les associations extérieures à la commune dont au moins un adhérent est domicilié à Ramasse,
- 50 € pour les particuliers et associations extérieures à la commune.

Une caution de 400€ sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Mr PORRIN et Mr GUILLEMOT seront garants de la bonne utilisation du four. Un règlement suivra prochainement. Le conseil approuve à l'unanimité.

Orientation générale du budget 2015

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement en cours ou à prévoir pour 2015 :

- mises aux normes accessibilité des bâtiments communaux,
- réfection des peintures et lasures de la salle polyvalente et de l'ex local CPI,
- aménagement du sous-sol de la salle polyvalente,
- protection incendie du village : aménagement du réservoir du Champ et pose d'une citerne relais chemin des chevrettes,
- chemins communaux : prolongation du chemin de la coupe, empierrage du chemin des chevrettes et des contours,
- acquisition de terrains : propriétés JOIGNEREZ et GACHY afin de créer un parking côté local de chasse,
- parcelles vers l'église pour aménagement d'une place de parking réservée + sécurisation du mur,
- réfection des statues de l'église,
- réfection du mur du cimetière.

Vote des taux d'imposition 2015

En matière de fiscalité locale, le Maire remémore au conseil municipal que les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le bâti et non bâti, votés chaque année, n'ont pas subi d'augmentation depuis de nombreuses

années mais qu'une révision de ceux-ci était à prévoir afin de pallier entre autre la baisse des dotations de l'état et l'obligation de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux. Compte-tenu de la situation des emprunts de la commune et après consultation des services fiscaux, monsieur le maire propose d'augmenter de 0.3% les taux de la taxe d'habitation (soit à 5.61%) et de la taxe foncière sur le bâti (soit à 10.15%) tout en conservant celui de la taxe foncière sur le non bâti (soit à 34.82%), ce qui représente une augmentation moyenne de 9.50 €/habitant. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention) d'adopter l'augmentation de taux proposée.

Travaux accessibilité : demande de subvention au titre de la DETR

Le financement de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux étant éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, afin de garantir l'attribution de celle-ci, monsieur le maire suggère au conseil d'adresser en préfecture un dossier de demande de subvention avant le 31 mars 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Programmation travaux voirie 2015

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de prévoir principalement les travaux suivants :

- entretien des chaussées : point à temps automatique ou manuel sur zones ciblées : route des Vallières, route de Drom, village du Haut, route du Viaduc, route du Carron, route de la Fruitière
- chemin du Plan de la Croix, chemin de la Chapelle et une partie du chemin des Charpenes : bicouche
- réfection de bordures route du Plan de la Croix le long des propriétés JOLY et CHAVIN afin de protéger leurs habitations en cas de fortes pluies
- route de Drom D81, dans le virage vers propriété JOUVRAY : nouvelle sollicitation du Conseil Général de l'Ain pour l'installation d'un miroir de signalisation.

Convention avec l'Etat pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune

Monsieur le maire rappelle au conseil que les dossiers de demandes d'autorisations d'occupation des sols de la commune sont instruits par les services de la Direction Départementale des Territoires. La loi ALUR prévoyant de réserver la mise à disposition des services de l'Etat aux communes situées dans un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de moins de 10 000 habitants, la commune de Ramasse, concernée, peut continuer à bénéficier de ces services après le 1^{er} juillet 2015 dans le cadre d'une convention, dont lecture est faite.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte les termes de la convention et donne pouvoir au Maire pour la signature de celle-ci.

Permanence bureau de vote aux élections départementales

Tableau des permanences des 22 et 29 mars établi d'un commun accord entre les conseillers.

Délégations du Maire

- Doline village du bas : une rencontre est prévue avec les intéressés pour remise en état de la doline suivant recommandations de la DDT.
- Nivellement du sol de la cave située sous la salle polyvalente effectué par l'employé communal en vue de poser une dalle béton.
- L'installation du coffret électrique des moteurs sonnerie des cloches de l'église est programmée semaine 11.

Compte-rendus des commissions :

- Commission affaires scolaires : La commune de Villereversure a budgété le coût des TAP pour 2015 à 13 768€ soit 40€/enfant (dont une aide de l'Etat de 7 150€). La participation de la commune de Ramasse sera communiquée ultérieurement.
- SMISA : une nouvelle approche de la gestion environnementale des rivières se met en place suite à la loi Gemapi.
- CCLV- commission Environnement : A partir de juin 2015 des sacs jaunes seront remis à chaque ménage pour divers emballages recyclables. Des ambassadeurs de tri informeront la population.
- Assemblée Générale des donneurs de sang le 06/02/2015 : les dons sont en augmentation en 2014.

Questions diverses :

- Se renseigner sur la mise en place d'une trousse à pharmacie en mairie et dans le véhicule communal.
- Le bulletin municipal sera distribué d'ici la fin du mois de février.
- Mise à disposition d'un local pour les jeunes du village : 1^{ère} réunion du groupe de travail programmée le 12 mars 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 mars 2015 à 19h30